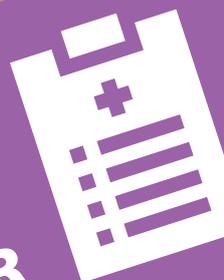


Les informations

LE JOURNAL DU SNPTES POUR LA DÉFENSE DES PERSONNELS



**SPÉCIAL
RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET RAPPORT FINANCIER**



**Mandat
2018 / 2021**



Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche - Culture - Jeunesse et sports

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener, 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 180 498 270 € euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2021 • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique





4

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 5 REPRÉSENTATIVITÉ
- 6 VIE INTERNE
- 8 FONCTION PUBLIQUE
- 9 ÉDUCATION NATIONALE
- 10 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE
- 13 CONCLUSION



15

RAPPORT FINANCIER

- 16 COMPTES DES RÉSULTATS ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020
- 17 SITUATION BUDGETAIRE AU 06 JUILLET 2021

Directeur de la publication
Alain HALERE

Conception & Réalisation
SNPTES

Crédits photos

© Photothèque du CNRS : <http://phototheque.cnrs.fr>
© Photothèque de la Conférence des présidents d'université : <http://www.cpu.fr/phototheque/>
© SNPTES / Pixabay : <https://pixabay.com>

Impression

« Fem Offset » - 6, rue Guy Môquet, 94600 CHOISY-LE-ROI

Publicité

ANAT RÉGIE - Tél : 01 43 12 38 13

57^e ANNÉE

le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale.

CPPAP 0626 S 06869
ISSN : 1286 - 2894 SNPTES

Dépôt légal

Septembre 2021

◆ SNPTES

18, rue Chevreul
94600 Choisy le Roi
TEL : 01.48.84.08.62

<https://www.snptes.fr>

<https://forum.snptes.fr/>

Courriel : secretariat@snptes.org



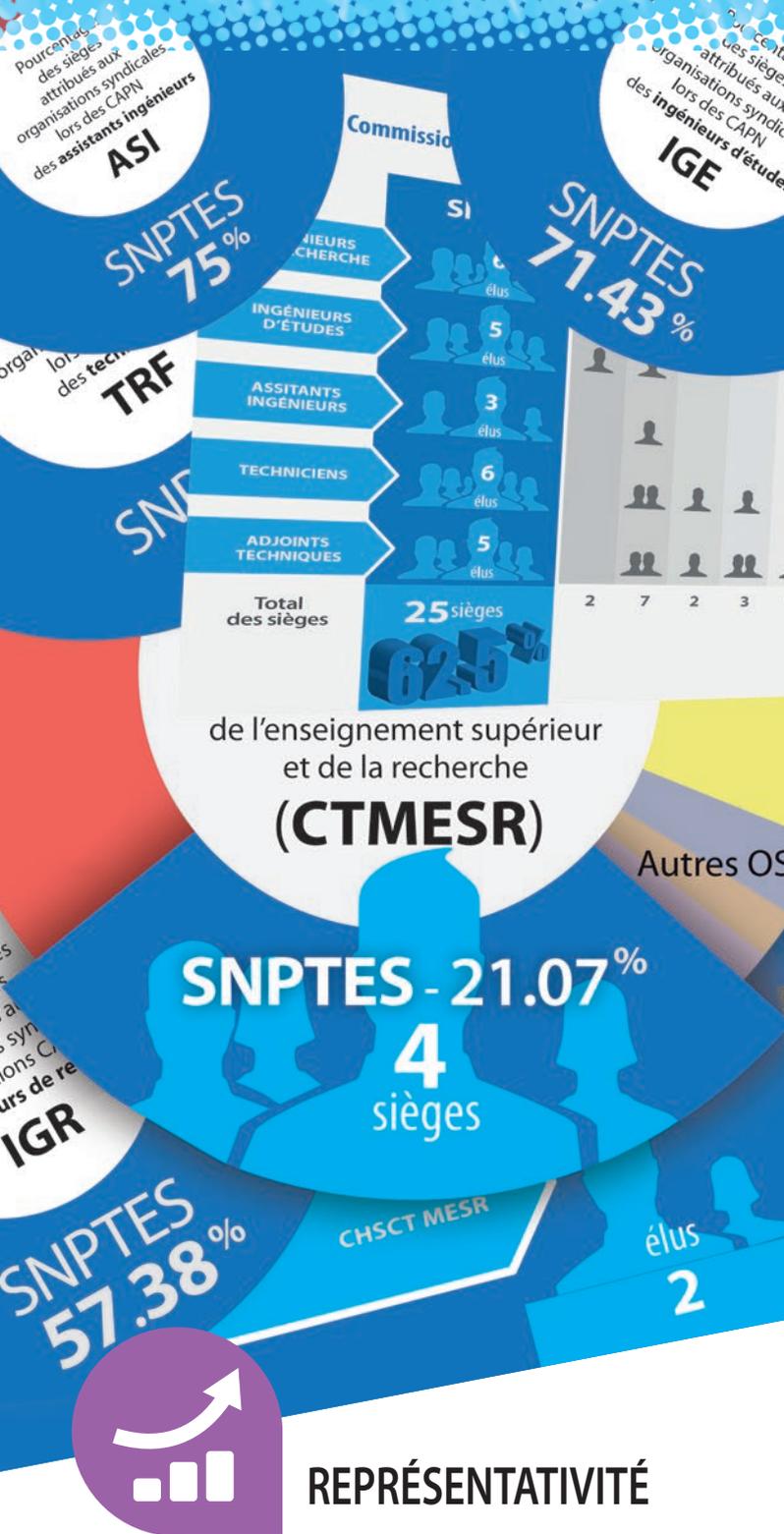
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 - 2021

Le mandat qui s'achève a débuté en mai 2018. Au cours de ces trois années, le SNPTES a notamment fondé son action sur les orientations inscrites dans la résolution générale et la motion vie interne approuvées lors du Congrès national du SNPTES qui s'est déroulé à Brest. Ce rapport d'activité 2018-2021 ne peut être exhaustif. Il présente un rappel synthétique des principaux faits, chiffres et actions.

Au cours de ces trois années, le SNPTES a dû faire face à la pire période qu'il ait connue depuis sa création en 1953. De nombreux mouvements sociaux, dont certains inédits comme celui des « *gilets jaunes* », ont vu le jour. Nous avons dû subir des réformes rétrogrades, une dégradation du dialogue social avec une attaque sans précédent contre le principe de participation. La loi de transformation de la fonction publique a en effet supprimé une disposition de la loi Le Pors (1983) qui prévoyait que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. Et pour finir, la pandémie de COVID-19 s'est abattue sur nous. Afin d'être très réactif et de répondre aux attentes des collègues durant cette pandémie, le SNPTES a renforcé son secteur santé et sécurité au travail, avec notamment la nomination d'un chargé de mission dédié aux questions relatives à la gestion de la crise sanitaire et d'une chargée de mission sur la question des risques psychosociaux (RPS). Tout le monde a été affecté de près ou de loin, physiquement ou psychologiquement par cette pandémie. Le rapport nous permet d'avoir une pensée pour tous ceux et toutes celles qui nous ont quittés ou qui subissent encore aujourd'hui les conséquences de cette maladie.

Lors du congrès de Brest, il a été décidé de répartir les différents champs d'action du SNPTES sur trois organisations différentes. La fédération autonome de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (FA-ENESR) a été créée pour prendre en charge toutes les questions relatives à la défense du service public. Le syndicat autonome de l'éducation nationale (SA-EN) qui a également vu le jour en 2018 défend les intérêts des personnels qui sont électeurs au comité technique du ministère chargé de l'éducation nationale (enseignants, personnels administratifs des services et établissements de l'éducation nationale et ITRF des opérateurs éducatifs nationaux). Le champ d'action du SNPTES est donc désormais limité à la défense des personnels qui sont électeurs au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de l'ensemble des personnels BIATSS, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA, personnels ouvriers et enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais également des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) affectés dans les services et les établissements publics locaux d'enseignement de l'éducation nationale.

C'est pour cette raison, contrairement à ce qui était habituellement proposé dans les précédents rapports d'activité, que le bilan qui va suivre décrit les actions du SNPTES dans le cadre réduit de ce nouveau périmètre fixé par le Congrès national du SNPTES.



pour la première fois, déposé une liste au comité technique des enseignants de statut universitaire (CTU). Il lui a manqué très peu de voix pour obtenir un siège dans cette instance. Ce sont malgré tout de bons résultats, car, en l'espace de quatre ans, le SNPTES devient la sixième force syndicale chez les enseignants-chercheurs. Le SNPTES arrive même devant certaines organisations syndicales historiques des enseignants-chercheurs, comme Force ouvrière (FO). Deux enseignants-chercheurs ont néanmoins été élus au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR) sur les listes du SNPTES. Ce qui démontre désormais la capacité du SNPTES à défendre l'ensemble des personnels BIATSS, chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA, personnels ouvriers et enseignants qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Dans le même temps, par rapport aux élections professionnelles de 2014, le SNPTES triple son nombre de voix au comité technique du ministère de l'éducation nationale. Lors des élections professionnelles 2018 et pour la première fois, le SNPTES a obtenu un siège au Comité technique de l'administration centrale (CTAC) commune au MESRI et au MEN. Le SNPTES reste bien entendu le syndicat majoritaire des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) quel que soit leur lieu d'exercice. Le SNPTES a en effet obtenu 62,5% des sièges lors des élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN), la deuxième organisation la CGT en obtient seulement 17,5%.

Le SNPTES devient représentatif des chercheurs et ITA de l'Inserm en obtenant deux sièges au comité technique de cet organisme de recherche. Ce fort développement à l'Inserm a été confirmé, lors du scrutin des 26 janvier au 2 février 2021, où le SNPTES devient la 1^{re} organisation syndicale ex æquo en nombre de sièges au Conseil d'administration de l'Inserm.

Durant ce mandat, le SNPTES a également renforcé son audience auprès des personnels des bibliothèques et administratifs, des ITA et chercheurs notamment du CNRS, des personnels des CROUS, du CNOUS et des opérateurs éducatifs nationaux.

Le SNPTES est également la première force syndicale dans les comités techniques des établissements d'enseignement supérieur. Les résultats consolidés donnent 28,46% des voix au SNPTES. La deuxième organisation, la FSU, obtient 19,42% des voix, puis arrivent dans l'ordre la CGT 14,85%, la CFDT 14,19% et l'UNSA 10,02%. Les autres organisations ne dépassent pas la barre des 7%.



REPRÉSENTATIVITÉ

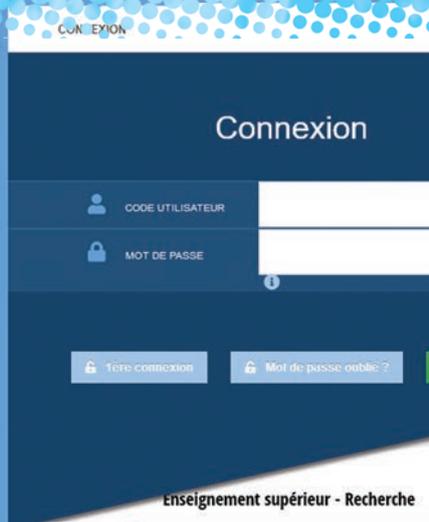
Le SNPTES a connu un fort développement durant cette période difficile, notamment en termes de représentativité. À l'issue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, le SNPTES est devenu l'organisation la plus représentative au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI). Le SNPTES devient la seule organisation à bénéficier de quatre sièges au comité technique de ce ministère. Lors des dernières élections, le SNPTES a,

Les informations du SNPTES



SNPTES

Bienvenue sur votre espace adhérent



L'analyse des données confirme que cette baisse est essentiellement due au transfert d'adhérents du secteur éducation nationale vers le SA-EN et à un déficit de nouveaux adhérents (11 % au lieu de 17 % en moyenne les années précédentes). En effet, pendant cette période, de nombreux fidèles adhérents ont fait valoir leur droit à la retraite et n'ont pas souhaité maintenir leur adhésion. Les nouvelles adhésions n'ont malheureusement pas compensé ces pertes.

Cette baisse a été subie sur les années scolaires et universitaires 2018-2019 et 2019-2020, mais depuis l'année 2020-2021 le nombre d'adhérents du SNPTES commence à remonter de manière significative, ce qui est en adéquation avec les excellents résultats électoraux rappelés dans le chapitre relatif à la représentativité.

Le SNPTES a enrichi ses outils numériques, particulièrement dans les domaines de la communication et de la gestion des adhésions.

La refonte du site internet intègre à présent une GED (gestion électronique des documents) à destination des membres du Bureau national et des secrétaires académiques.

L'acquisition d'un outil de gestion des adhésions en ligne a notamment permis de maintenir un fort taux de syndicalisation pendant la crise sanitaire, grâce au paiement en ligne. De plus, cet outil permet aux adhérents de télécharger différents documents (reçu fiscal, carte d'adhérent, anciens journaux, etc.) et d'accéder à leurs informations personnelles.

Afin de rendre encore plus efficace l'action des militants, le SNPTES a organisé de nombreuses commissions spécialisées et des formations syndicales. De nombreuses lettres d'informations sous format numérique ont été envoyées aux personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'éducation nationale pour les tenir informés de nos actions et de l'actualité de nos secteurs d'activité. La publication du journal « *Les informations du SNPTES* » a été maintenue et le magazine « *Les cahiers de la recherche et de la formation* » est devenu une publication de la FA-ENESR.

Le forum du SNPTES est également un outil pertinent. Sa partie grand public reste un dispositif important pour la défense des personnels.

Son espace réservé aux militants a été complété par la création d'un forum dédié aux échanges entre les secrétaires académiques.



Les infos carrières

Concours externes ITA Inserm - Session 2021

Publié le 15/06/2021

- Ouverture des inscriptions : **15 juin 2021**
- Cloture des inscriptions : **15 juillet 2021**
- Limite de validation électronique du dossier de candidature : **20 juillet 2021 - 17h00**
- Déroulement des épreuves : **octobre à décembre 2021**

[Lire la suite...](#)

Personnels ITRF : possibilités de promotions par tableau d'avancement au choix

→ Nombres de possibilités de changement de grade, par tableau d'avancement au choix 2021

- IGR hors classe : **42** possibilités
- IGR 1^{re} classe : **161** possibilités
- IGE hors classe : **362** possibilités
- TRF classe exceptionnelle : **142** possibilités
- TRF classe supérieure : **320** possibilités

[Lire la suite...](#)

Concours



VIE INTERNE

Sur la durée du mandat, plus de 7 000 collègues ont choisi d'adhérer au SNPTES. Malgré un taux de renouvellement équivalent aux années précédentes (89 % en moyenne), on note néanmoins une légère baisse de la syndicalisation.

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse. Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.



FONCTION PUBLIQUE

Dès le 22 mai 2018, le SNPTES appelle les agents publics à la grève. Il s'indigne des vexations et punitions subies par les personnels : nouveau gel du point d'indice, report des accords PPCR, retour de la journée de carence, annonce d'un plan de suppression de 120 000 emplois, etc.

Le SNPTES considère également que les annonces faites par le Gouvernement dans le cadre de son projet de modernisation de la fonction publique sont de véritables provocations à l'égard des agents et de leurs organisations représentatives. Malheureusement, les parlementaires approuvent le projet scélérat d'Olivier Dussopt. La loi de transformation de la fonction publique est publiée au Journal officiel le 7 août 2019. Cette loi signe notamment la disparition des comi-

tés d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et l'accentuation de la précarité par un assouplissement des modalités de recours à des personnels contractuels en remplacement des emplois de fonctionnaires. Mais ce n'est pas tout, cette loi réduit le principe de participation à sa plus simple expression dès lors que les commissions paritaires ne sont plus consultées sur les questions relatives aux promotions, avancements et à la mobilité. Désormais, tous ces actes de gestion se déroulent dans la plus grande opacité. Les représentants des personnels qui tiraient leur légitimité de l'élection sont remplacés par des « experts » désignés par les autorités hiérarchiques.

On comprend facilement qu'affaiblir les syndicats et, d'une manière générale, supprimer les corps intermédiaires est un projet phare du « macronisme ». Ce gouvernement et les suivants feraient bien de mettre fin à ces dérives autoritaristes, à renouer avec le dialogue social et à redonner du sens à la démocratie. Sans quoi, cela débouchera tôt ou tard sur des mouvements sociaux de plus en plus durs. Le mouvement des gilets jaunes et la baisse de la participation aux différentes élections ne sont qu'un avant-goût des conséquences d'une telle politique.

En 2018, le SNPTES a fait le choix de développer le versant État de la FA-FP. C'est au SNPTES que l'on doit la création de la fédération autonome de la fonction publique de l'État (FA-FPE). Grâce à cette action, le SNPTES est désormais représenté dans différentes instances notamment le Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), le conseil d'administration de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP), etc. Le SNPTES a pu participer directement à de nombreuses négociations et actions concernant les agents contractuels et fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

Il n'est pas possible ici d'être exhaustif sur la contribution du SNPTES sur les dossiers relatifs à la fonction publique, mais on peut citer : la compensation pérenne de la hausse de la CSG, le congé d'accueil de l'enfant, le compte personnel d'activité qui comprend le compte personnel de formation, la transition professionnelle, la parentalité, la rupture conventionnelle, la déontologie, les congés bonifiés, l'égalité professionnelle et le télétravail. Ces deux derniers points ont fait l'objet de deux accords majoritaires dont le SNPTES a été signataire par l'intermédiaire de sa fédération.

Le SNPTES s'est fermement opposé au projet de réforme des retraites, tout en cherchant à amender le projet gouvernemental pour en limiter les conséquences négatives. Le SNPTES a eu l'occasion de défendre ses

propositions devant les deux hauts commissaires aux retraites. Il a notamment insisté sur les particularités liées à nos secteurs d'activité, notamment en matière d'égalité professionnelle, de carrières courtes, de prise en compte des évolutions de carrière et de la faiblesse des régimes indemnitaires par rapport à d'autres ministères.

La refonte des instances médicales (commissions de réforme) a aussi été l'occasion pour le SNPTES de proposer des simplifications évitant des situations administrativement bloquées (maintien dans l'emploi). Le SNPTES a participé à la concertation qui a permis d'aboutir au dispositif de don de jours au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Plus largement sur le handicap, le SNPTES a été très actif sur les questions relatives à la titularisation, à l'apprentissage, à l'aménagement des postes et concours, ainsi que les mécanismes de promotion des personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Dans le cadre de la crise sanitaire, le SNPTES a également participé à de nombreuses réunions avec la ministre de la transformation et de la Fonction publiques. Ces échanges ont permis d'obtenir de réelles avancées en matière d'élaboration des protocoles sanitaires, de suspension du jour de carence, de généralisation du télétravail, de gestion des autorisations spéciales d'absence, d'accès à la vaccination, etc.

Sur le plan salarial, le SNPTES revendique une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires et une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice. Malheureusement, la seule mesure prise par la ministre en charge de la fonction publique est l'octroi de points d'indices supplémentaires pour certains personnels de catégorie C suite à la hausse du SMIC. Nous avons démontré les effets pervers de cette mesure.

Le SNPTES participe également aux travaux de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) sur la nouvelle codification des textes réglementaires.

Concernant la protection sociale complémentaire, le SNPTES a participé activement aux négociations qui vont très prochainement permettre la prise en charge par l'employeur de 50% de la cotisation de complémentaire santé et l'amélioration du capital décès. En parallèle le SNPTES a participé à toutes les réunions avec la Mutualité fonction publique (MFP) qui représente les principales mutuelles de la fonction publique. Le SNPTES est notamment un des acteurs de la négociation du panier de soin au niveau ministériel.



ÉDUCATION
NATIONALE

Comme précisé en introduction, dans le champ de l'éducation nationale, le SNPTES a pour objet de défendre uniquement les personnels ITRF affectés dans les services et les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de l'éducation nationale. Il a néanmoins continué à mener des actions en direction des ITRF des opérateurs éducatifs nationaux en étroite collaboration avec le SA-EN. Il a apporté son soutien à la FA-ENESR sur les questions relatives à la défense du service public de l'éducation nationale, notamment dans le cadre du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Un considérable travail de terrain, dans un premier temps en présentiel puis, pandémie oblige, en visioconférence a été réalisé sur ce mandat à destination des personnels ITRF des EPLE et des services académiques confirmant, s'il fallait le démontrer, l'importance du secteur éducation nationale pour le SNPTES. Toujours au niveau académique, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec des recteurs, des secrétaires généraux et DRH pour régler des situations individuelles et défendre nos positions pour l'ensemble des personnels sur des sujets aussi divers que le RIFSEEP, la mobilité, les procédures de promotion, la cartographie des emplois, etc.

Au niveau ministériel, le SNPTES a participé à des réunions de concertation avec Madame la Secrétaire générale des ministères et les services de la DGRH notamment dans le cadre de deux dossiers cruciaux de la réforme territoriale et du Grenelle de l'éducation.

Le SNPTES a notamment revendiqué, dans le cadre de la réforme territoriale, un accompagnement professionnel des personnels concernés par une mobilité géographique ou fonctionnelle, tout en insistant sur le fait que ces opérations devaient être choisies par les agents et non pas imposées par la hiérarchie.

Le SNPTES a également obtenu l'engagement d'une uniformisation par le haut des régimes indemnitaires des personnels des services académiques d'une même région pour des raisons évidentes d'équité. Ces deux demandes ont été entendues et confirmées par le ministère. Cependant, pour le SNPTES le verre est à moitié plein, car le SNPTES demande que les personnels des EPLE et des opérateurs éducatifs nationaux ne soient pas oubliés notamment dans le domaine de la convergence indemnitaire.

Pour le SNPTES, cet alignement par le haut des montants perçus dans le cadre du RIFSEEP au niveau des régions académiques doit se poursuivre avec pour objectif l'alignement des primes au niveau interministériel.

Dans le cadre du Grenelle de l'Éducation, le SNPTES a porté 26 propositions pour les ingénieurs et personnels

techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale. Pour ces personnels, la réponse du ministère se fait toujours attendre. Le SNPTES continue de mener des actions et refusera que les personnels ITRF et ATSS soient les parias de l'éducation nationale.

Enfin, contrairement aux affirmations de certains, l'accord relatif à l'amélioration de la rémunération et des carrières qui sera mis en œuvre dans le cadre de la loi de programmation de la recherche aura bien un impact positif pour les ITRF de l'éducation nationale. Les ITRF de l'éducation nationale vont en effet indirectement bénéficier des retombées positives des requalifications d'emplois qui auront lieu dans les établissements d'enseignement supérieur.

En effet, le projet de décret précise bien que les recrutements réservés qui seront proposés aux ITRF de l'enseignement supérieur viendront s'ajouter aux recrutements classiques (concours et listes d'aptitude) et qu'ils seront ainsi pris en compte dans le calcul des possibilités de promotion par liste d'aptitude au même titre que les concours, détachements et intégrations directes. Cette mesure permettra donc d'augmenter sensiblement le nombre de possibilités de promotion par listes d'aptitude de 2023 à 2027. Sans compter que les promus par cette nouvelle voie de recrutement ne seront plus en concurrence avec les personnels de l'éducation nationale pour la liste d'aptitude. Il est également évident que des mesures catégorielles comme la restructuration du corps des ingénieurs de recherche bénéficieront aussi aux ITRF de l'enseignement supérieur qu'à ceux de l'éducation nationale.

Bien entendu, le SNPTES continue de revendiquer qu'en complément de l'accord du 12 octobre 2020 relatif à la loi de programmation de la recherche, un plan de requalification des emplois BIATSS, quelles que soient leur affectation et leur fonction, soit mis en œuvre pour mettre fin au sempiternel sous classement d'un nombre croissant de collègues.

Grenelle de l'Éducation :

les 26 propositions du SNPTES pour les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale

Snpptes

Le SNPTES (Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture) est arrivé en tête des élections au Comité technique ministériel de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (seule organisation à avoir obtenu 4 sièges) qui fixe la représentativité des syndicats des personnels du MESRI, mais aussi des ingénieurs et personnels techniques de l'administration centrale, des services académiques et des EPLE. Le SNPTES représente également les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé au Conseil supérieur de l'Éducation.

Le Grenelle de l'Éducation se place sous les axes de la reconnaissance, la coopération, l'ouverture, la protection et les valeurs de la République. L'occasion est donc donnée au SNPTES d'exprimer ses propositions.

Rémunérations

Le SNPTES considère que les rémunérations doivent être à la hauteur des exigences de nos métiers qui requièrent, quelles que soient les catégories d'emplois, toujours plus d'expertise et de pluridisciplinarité. Or le point d'indice est à nouveau gelé depuis 2018 et les dernières mesures de revalorisation n'ont pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat induites par plusieurs années de gel ou d'augmentation trop faible de la valeur du point d'indice. Quant au régime indemnitaire, il est très faible par rapport aux montants perçus par les agents d'autres ministères. Une politique ambitieuse de revalorisation de la rémunération doit donc être menée.

Proposition 1
Revaloriser régulièrement la valeur du point d'indice.

Proposition 2
Mettre en œuvre une harmonisation vers le haut des régimes indemnitaires au niveau interministériel.

Proposition 3
Prendre en compte la part indemnitaire dans le calcul de la retraite en poursuivant le mécanisme transfert primes-points.

Proposition 4

Consultez notre dossier
"Grenelle de l'Éducation :
les 26 propositions du SNPTES"
(<https://tinyurl.com/ctcrh564>)





ESR ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

À cheval sur les deux derniers mandats du bureau national, la loi « *Orientation et réussite des étudiants* » (ORE), votée en 2018, a initialement été justifiée par le gouvernement comme nécessaire pour mettre fin au tirage au sort d'APB (admission post-bac : logiciel d'affectation des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur jusqu'en 2017). Les changements portés par la loi ORE vont au-delà du remplacement d'APB par Parcoursup et visent à endiguer le taux d'échec constaté en Licence. En effet, la loi introduit, entre autres, le principe d'adaptation des cursus aux étudiants avec, en corolaire, une analyse des dossiers

des candidats aux formations universitaires par les équipes pédagogiques. Cette analyse des candidatures conduit à un classement qui, si les capacités d'accueil d'une formation sont dépassées, est synonyme de sélection. Cependant, les capacités d'accueil sont souvent supérieures à la demande dans la grande majorité des formations et des problèmes se posent essentiellement en formations STAPS, Psycho, Droit. Le projet de budget 2019 prévoit 123 millions d'euros pour appliquer la loi ORE, alors que selon nos estimations, les moyens nécessaires pour l'appliquer rigoureusement et sans excès sont d'au moins 440 millions d'euros.

La mise en place de cette réforme du système d'accès à l'enseignement supérieur et de ses répercussions sur les cursus de Licences s'est appuyée sur 11 groupes de travail (GT) et 55 réunions auxquelles le SNPTES a participé. À l'issue de ces groupes de travail, le SNPTES a publié ses 23 propositions pour améliorer l'accès et la réussite des études dans l'enseignement supérieur. Une fois la loi votée et mise en application, en particulier au travers du déploiement de Parcoursup, la nouvelle plateforme de gestion des affectations du post-bac, le SNPTES a continué d'œuvrer pour la défense du service public de l'enseignement supérieur. On notera en particulier l'action collective de saisine du défenseur des droits afin d'obtenir plus de transparence dans le traitement des vœux des candidats à une poursuite d'étude inscrits dans Parcoursup.

Lors de ce mandat, le SNPTES a également combattu la stratégie prétendue d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie très mal nommée "*Bienvenue en France*" prévoit notamment d'augmenter considérablement les frais d'inscriptions pour les étudiants étrangers hors UE. Cette décision conduit à un changement radical de notre politique d'accueil des étudiants étrangers. Nous avons mené des actions en intersyndicale avec un front syndical unanime contre cette mesure. Cette opposition (avec celle des établissements) aura permis d'exclure les doctorants de la mesure. Notre position détaillée a été publiée dans un document de 4 pages : « *Relations internationales ou le soft-power à la française* ».

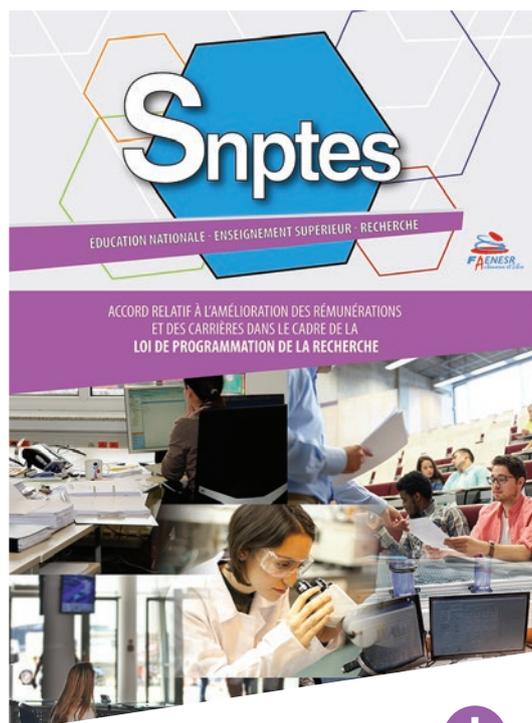
La réforme phare de ce mandat restera la loi de programmation de la recherche (LPR). La préparation de cette loi a demandé un investissement considérable des militants du SNPTES qui se poursuit dans le cadre des négociations préalables à la publication des textes réglementaires et à l'application de ces mesures au sein des établissements. Durant la phase de consultations, en complément des réunions multilatérales, le SNPTES a participé à plusieurs rencontres bilatérales avec le ministre et son cabinet. Nous avons également

constitué des groupes de travail internes au SNPTES pour construire notre plateforme revendicative et être capable de répondre avec cohérence aux différentes auditions et sollicitations (Ministère, Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique social et environnemental, etc.). En complément des membres du Bureau national chargés de ce dossier, une bonne dizaine de collègues ont été sollicités. Ce qui nous a permis de publier un document de synthèse de 15 pages : « *Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : propositions du SNPTES* ». Ces propositions ont été présentées aux conseillers de l'Élysée et de Matignon, lors d'une rencontre bilatérale.

Au final, malgré notre opposition sur notamment deux mesures : les chaires de professeur junior et les CDI de missions, le SNPTES a approuvé la version du projet de loi présenté au CNESER le 18 juin 2020. Dans son communiqué, le SNPTES précise : « *Le gouvernement prévoit ainsi d'augmenter le budget de la recherche de +5 Md€ d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, la France devra injecter 25 Md€ sur les 10 ans à venir. Si le SNPTES a toujours revendiqué, face aux enjeux et besoins, des montants supérieurs, il ne nie pas que l'effort de cette loi de programmation est réel. Cet effort devrait se concrétiser en revalorisations salariales des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et en moyens supplémentaires.* »

Au-delà du champ de la recherche, le SNPTES regrette néanmoins de ne pas avoir été entendu sur le besoin de financement de l'enseignement supérieur et sur la résorption de la précarité. Lors de la signature du protocole d'accord relatif à l'amélioration de la rémunération et des carrières, le 12 octobre 2021, j'ai eu l'occasion de déclarer au Premier ministre et à la ministre de l'ESRI : « *Le SNPTES a accueilli favorablement la loi de programmation de la recherche, mais en même temps il a rappelé que l'enseignement supérieur doit pouvoir marcher sur ses deux jambes : la recherche, mais aussi la formation, et que les deux ont besoin d'être renforcées. Quand une jambe avance plus vite que l'autre, on prend le risque d'être déséquilibré et donc de tomber. Le SNPTES continue d'affirmer qu'il faut investir massivement dans la recherche, mais également dans l'enseignement supé-*

rieur. » et « *Si le SNPTES est satisfait, de voir inscrite dans le protocole la question de la rémunération des personnels contractuels, il l'est par contre beaucoup moins qu'aucun engagement pour lutter contre la précarité ne soit validé à ce jour. Pour le SNPTES ce n'est pas en créant des chaires de professeur junior et des CDI mission que l'on va mettre fin à la précarité. Le SNPTES, Monsieur le Premier ministre, est opposé à ces dispositifs. Dans la mesure où la loi n'est pas encore votée, il est encore temps d'entendre la contestation et de répondre favorablement aux inquiétudes des collègues précaires ou en passe de le devenir.* »



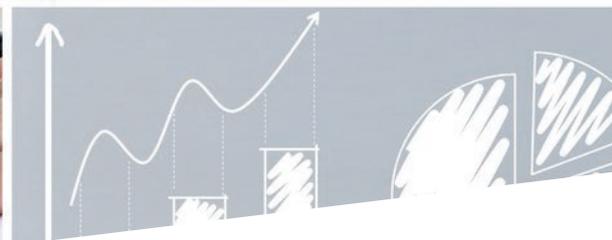
Consultez notre dossier
"Loi de programmation
pluriannuelle de la recherche :
propositions du SNPTES"
(<https://tinyurl.com/mkx2jxc>)



Le protocole d'accord relatif à l'amélioration de la rémunération et des carrières acte de nombreuses avancées pour les personnels. Pour plus de détails, je vous renvoie vers nos nombreux communiqués sur le sujet. Pour rappel, il est question d'une revalorisation des régimes indemnitaires par application du principe de convergence entre les ITA, ITRF et personnels des bibliothèques et entre les chercheurs et enseignants-chercheurs, des requalifications d'emplois d'ITRF (du jamais vu depuis la création du statut des ITRF en 1985) et d'enseignants-chercheurs ainsi que d'autres mesures catégorielles comme une restructuration des corps des ingénieurs de recherche et de chargés de recherche. Selon la ministre, sur la durée de la programmation, tous les personnels seront concernés. Le SNPTES mettra tout en œuvre pour que ce soit le cas, car pour l'instant, il semblerait que certains le seront plus que les autres et

d'autres pas vraiment.

Le SNPTES dénonce notamment cette obstination de la DGRH commune aux deux ministères (MESRI et MENJS) à considérer que les personnels de la filière administrative et les enseignants affectés dans l'enseignement supérieur ne peuvent bénéficier que des réformes mises en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, alors que ces collègues exercent dans l'enseignement supérieur et que leur rémunération est bien financée sur le budget attribué aux établissements par le ministère de l'ESRI.



RAPPORT FINANCIER 2018 - 2021

Rapport financier du SNPTES des 2 derniers exercices et situation budgétaire au 6 juillet 2021

Ce mandat 2018-2021 a été marqué par le fait que le SNPTES est devenu l'organisation syndicale la plus représentative dans l'enseignement supérieur et la recherche lors des élections professionnelles de décembre 2018.

Une solidité financière, garante de l'indépendance de notre organisation syndicale est indispensable et demande donc une gestion efficace et sérieuse, ce qui a été le cas lors de ce mandat permettant ainsi au SNPTES d'envisager son avenir avec sérénité.

L'obligation réglementaire de certification des comptes nationaux a été respectée pour les années 2018-2019 et 2019-2020. La certification de l'année 2020-2021 est en cours et devrait être votée lors du Conseil national de janvier 2022. La décision a été prise de reconduire le mandat de notre commissaire aux comptes pour une période de six ans conformément aux règles en vigueur. Les comptes annuels sont certifiés sans réserve depuis 2012 et sont publiés et accessibles au journal officiel.

L'arrivée d'un logiciel fin 2018 concernant la syndicalisation a permis de parfaire et d'automatiser certaines tâches comptables comme, notamment, le traitement des prélèvements automatiques en fin d'année civile ainsi que les attestations d'impôts. Le règlement par carte bancaire (en 1 à 3 fois) est très prisé par nos adhérents, ce qui est dû à la possibilité de payer en ligne par le biais de notre site internet. À noter aussi que le règlement par prélèvement automatique (de 1 à 5 mois) est en plein essor et semble être attractif pour nos adhérents à la différence du règlement par chèque, qui reste tout de même un moyen de paiement incontournable.

Les années 2019-2020 et 2020-2021 ont été des années vraiment spécifiques et très difficiles à vivre. Il a été impossible d'anticiper la pandémie de COVID - 19. Toutes les dispositions nécessaires ont été prises afin de maintenir le bon fonctionnement du SNPTES : équipement pour le télétravail de l'équipe des permanents du siège de notre organisation syndicale de téléphones portables et d'ordinateurs portables pour répondre efficacement à nos adhérents, mise à disposition de masques et installation de bornes de gel hydroalcoolique à l'intérieur de nos bâtiments administratifs, etc.

La grande majorité de nos instances nationales se sont déroulées en visioconférence ce qui a nécessité l'achat de plusieurs licences d'un logiciel adapté.

Malgré ces quelques frais supplémentaires, les 3 années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 (en cours) sont/seront excédentaires. Plus particulièrement sur les 2 dernières années de ce mandat et pendant cette période de crise sanitaire, l'absence de déplacements en présentiel au niveau national et local a impacté positivement les budgets. Pour autant, le SNPTES est un syndicat proche de ses adhérents et donc de terrain. Il va de soi que cette absence forcée de présentiel sera compensée dans les années à venir. Le SNPTES a su évoluer rapidement et prendre les bonnes décisions sur cette période.

D'autres points importants ont été votés par notre conseil national: le premier concerne les remboursements forfaitaires des repas qui se feront sur les mêmes bases que ceux de la Fonction publique. Le deuxième concerne le forfait kilométrique, il a été décidé de rajouter un forfait dérogatoire dans le cadre d'un covoiturage. Enfin, certaines subventions versées localement ont été regroupées au niveau national afin qu'elles profitent à l'ensemble des sections et donc de notre communauté.

Plusieurs formations ou visioformations ont été mises en place pendant ce mandat et plus particulièrement à destination des trésoriers académiques, afin de leur apporter tous les éléments nécessaires à la bonne gestion de la trésorerie de chaque section académique.

Tous les budgets prévisionnels ont été respectés et les fonds de réserves ont ainsi pu être sauvegardés, voire augmentés, permettant d'envisager des travaux de rénovation de notre siège actuel ou la possibilité d'achat de nouveaux locaux, preuve d'une organisation syndicale saine et dynamique.

Ce rapport financier vient clore le travail du Trésorier national, notre collègue Daniel Dégardin, qui quittera ses fonctions lors du congrès de Lille en octobre 2021.



*Daniel Dégardin,
trésorier national
du SNPTES*

FORUM SNPTES /SA-EN

<https://forum.snptes.fr/>

Snptes SA-EN

Le forum SNPTES / SA-EN

Bienvenue sur le forum de discussion du SNPTES et du SA-EN. Cet espace de discussion vous est spécialement dédié. N'hésitez pas à parcourir notre forum mais aussi notre site Internet pour vous tenir au courant de l'actualité sur vos statuts, votre carrière et votre vie professionnelle.

FORUM SNPTES / SA-EN | Sujet de discussion | ITRF | PERSONNELS DES LYCÉES ET COLLEGES = EPLE

Nom de la section	Nb de discussion	Messages
Statut - Organisation du travail - Emploi du temps - Entretien Professionnel	188	979
Personnel	50	222
SA-EN	52	319
SA-EN	50	260
SA-EN	40	174
SA-EN	28	97
SA-EN	34	170
SA-EN	1	4

Identifiant: _____
Mot de passe: _____
Choisissez un identifiant: (obligatoire)
Cet identifiant doit être unique et ne pas contenir de caractères spéciaux.
Cependant: Cet identifiant doit être une adresse courriel valide.
Cet identifiant sera visible en public ?
Choisir un mot de passe:
Veuillez le mot de passe:
Vérification visuelle:
Entrez les caractères qui s'affichent dans l'image: M D Z X M
En quelle année (en chiffres) sommes-nous:
Etes-vous un robot (réponse négative en trois lettres):
S'il vous plaît laissez cette question sans réponse:
Ce forum vous intéresse (réponse négative en trois lettres):





COMPTES DES RÉSULTATS ANNÉES 2018-2019 ET 2019-2020

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE (certifiés)	31/08/2020	31/08/2019
COTISATIONS	680 853,87 €	718 306,83 €
SUBVENTIONS	62 142,03 €	46 170,79 €
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 384,10 €	12 349,35 €
CAPN REMBOURSEMENT D'AVANCE	10 025,18 €	8 418,67 €
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION (Recettes)	767 405,18 €	785 245,64 €

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	31/08/2020	31/08/2019
ACHATS NON STOCKES DE MATIERE ET FOURNITURES	12 120,06 €	14 981,27 €
ABONNEMENT ET DOCUMENTATION	47 288,05 €	39 983,12 €
CHARGES DE COPROPRIETE	1 711,41 €	1 020,85 €
ENTRETIEN REPARATIONS MAINTENANCE	3 961,78 €	2 823,42 €
PRIMES D'ASSURANCES	3 980,19 €	8 292,17 €
HONORAIRES	15 602,00 €	27 600,00 €
FRAIS JUDICIAIRES	9 476,40 €	10 626,00 €
FORMATIONS / COMMISSIONS	38 549,03 €	45 165,37 €
INSTANCES STATUTAIRES	59 173,04 €	83 029,87 €
CAPN	40 729,73 €	59 511,12 €
COMMUNICATION / IMPRIMERIE	62 052,23 €	151 611,34 €
FRAIS DE MISSION	105 532,83 €	167 895,26 €
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	43 347,80 €	56 604,15 €
FRAIS BANCAIRES	10 749,28 €	10 476,57 €
DIVERS	9 582,49 €	8 042,88 €
FLUIDES	7 939,71 €	7 794,47 €
IMPÔTS, TAXE ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 191,95 €	6 115,28 €
REVERSEMENTS COTISATIONS (FGR)	1 013,29 €	1 695,13 €
COTISATION FEDERALE	32 350,00 €	32 000,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	22 327,89 €	20 621,62 €
DOTATION AUX PROVISIONS		1 500,00 €
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION (Dépenses)	534 679,16 €	757 389,89 €

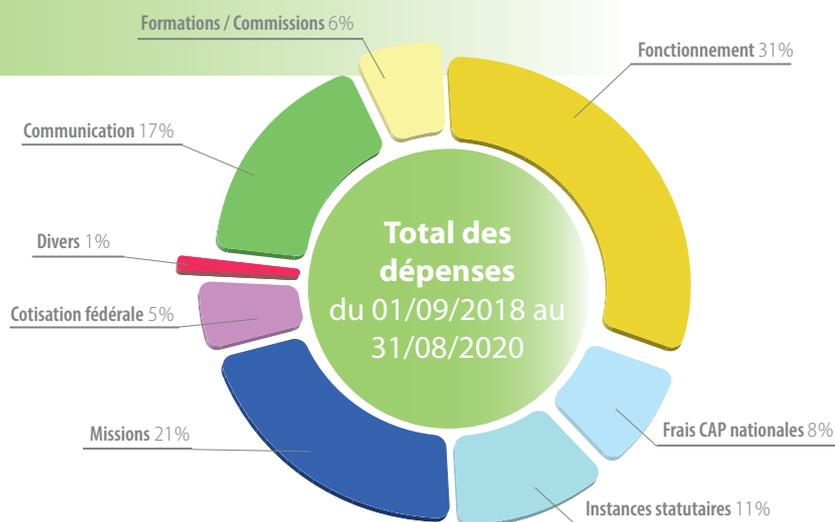
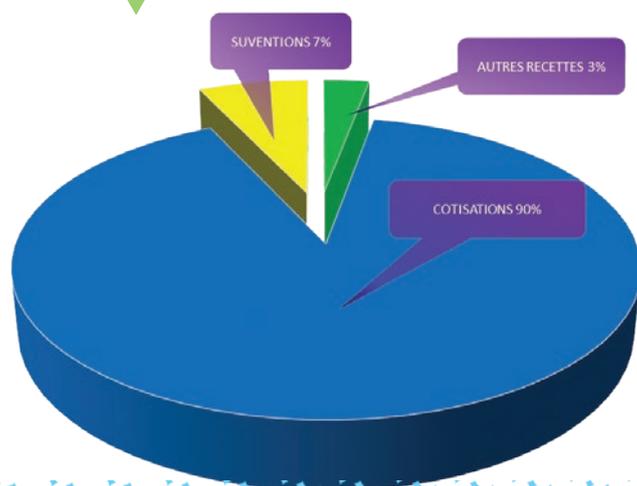
RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I - TOTAL II)	232 726,02 €	27 855,75 €
RESULTAT FINANCIER	695,52 €	1 366,81 €
RESULTAT COURANT	233 421,54 €	29 222,56 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	156 592,35 €	-100,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	390 013,89 €	29 122,56 €



SITUATION BUDGÉTAIRE AU 06 JUILLET 2021

RECETTES / DÉPENSES	PRÉVISIONNEL 2020 - 2021	RÉALISÉ
COTISATIONS	647 000,00 €	668 014,56 €
SUBVENTIONS	46 000,00 €	51 906,18 €
AUTRES RECETTES	30 000,00 €	14 428,47 €
RECETTES	723 000,00 €	734 349,21 €
ACHATS NON STOCKES DE MATIÈRE ET FOURNITURES	15 000,00 €	12 303,48 €
ABONNEMENTS ET DOCUMENTATION	72 000,00 €	67 152,80 €
CHARGES DE COPROPRIÉTÉ	24 000,00 €	
ENTRETIEN RÉPARATIONS MAINTENANCE	7 000,00 €	1 107,70 €
PRIMES D'ASSURANCES	8 000,00 €	861,30 €
HONORAIRES	15 000,00 €	5 128,80 €
FRAIS JUDICIAIRES	10 000,00 €	2 826,00 €
FORMATIONS / COMMISSIONS	74 000,00 €	
INSTANCES STATUTAIRES	80 000,00 €	4 442,21 €
CAPN	40 000,00 €	17 548,74 €
COMMUNICATION - IMPRIMERIE	80 000,00 €	74 516,88 €
FRAIS DE MISSION	114 000,00 €	24 435,68 €
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	40 000,00 €	38 038,25 €
FRAIS BANCAIRES	7 000,00 €	8 604,07 €
DIVERS	3 000,00 €	404,65 €
FLUIDES	8 000,00 €	4 096,63 €
IMPÔTS, TAXE ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	8 500,00 €	7 047,18 €
REVERSEMENT COTISATION FGR	2 000,00 €	861,30 €
COTISATION FÉDÉRALE	32 350,00 €	32 350,00 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	70 000,00 €	19 361,29 €
REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS D'EMPRUNT	12 150,00 €	
DOTATION AUX PROVISIONS	1 000,00 €	
DEPENSES	723 000,00 €	321 086,96 €

Total des recettes
du 01/09/2018 au 31/08/2020 (exercices certifiés)



Sections académiques du SNPTES

La liste peut être modifiée, consultez le site <https://www.snptes.fr>

ACADÉMIE	Prénom NOM	Adresse	Tél.	Courriel
AIX-MARSEILLE	Emmanuelle ROSA	UMR-MD1, Inserm U-1261- Aix Marseille Université, Campus TIMONE 27, bd Jean Moulin 13005 MARSEILLE	06 52 40 12 37	emmanuelle.rosa@univ-amu.fr
AMIENS	Virginie PECOURT	Université de Picardie Jules Verne - Ecole Doctorale Sciences Technologie et Santé - 33, rue Saint Leu - 80039 AMIENS cedex 1	03 22 82 79 57	anne-marie.fontaine@u-picardie.fr
BESANÇON	Arnaud ETCHEVERRIA	Université de Franche-Comté	07 63 59 12 11	etcheverria.arnaud@gmail.com
BORDEAUX	Pascale GODARD	ISM - UMR 5255 - BAT A12 351, cours de la Libération - 33405 TALENCE	05 40 00 24 27	pascale.godard@u-bordeaux.fr
CLERMONT-FERRAND	Jean-Philippe DESIRONTE	Université Clermont Auvergne (UCA), Campus des Cézeaux, 24 avenue des Landais 63178 AUBIERE CEDEX	04 73 40 53 49 06 31 47 73 90	J-Philippe.DESIRONTE@uca.fr
CORSE	Philippe OTTAVIANI	Université de Corse - Bâtiment Jean-Toussaint Desanti - Avenue du 9 septembre - Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 CORTE	04 95 45 01 30	ottaviani@univ-corse.fr
CRÉTEIL	Bernard VIRGINIE	PARIS 13 UFR-SMBH de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin - 93017 BOBIGNY	06 03 05 47 82	secrtaire-academie-creteil@snptes.org
DIJON	Arnaud DEROUSSIAUX	Rectorat de Dijon - DSI - 2 G rue du Général Delaborde - 21000 DIJON	03 80 44 89 05 06 50 65 54 88	arnaud.deroussiaux@yahoo.fr
GRENOBLE	Miguel CALIN	SNPTES - Domaine universitaire - UFR PHITEM bât. B - UGA CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9	04 76 51 45 71	snptes@univ-grenoble-alpes.fr
GUADELOUPE	Gilles DORLIPO	Crous Antilles Guyane Campus de Fouillole 97164 Pointe à pitre Cedex	05 90 89 59 19 06 90 46 72 90	gdorlipo@crous-antillesguyane.fr
GUYANE	Claude CHAUMET	Université de Guyane - Campus de Troubiran BP 20792 - 97337 CAYENNE Cedex	05 94 29 99 19	claud.chaumet@univ-guyane.fr
LILLE	Nathalie FLOUQUET	Faculté de Pharmacie - 3 rue Laguesse 59006 Lille	06 01 28 01 94	nathalie.flouquet@univ-lille.fr
LIMOGES	Valérie MAGLIULO	Univ. de Limoges - Fac. des Sciences et Techniques 123 Av. Albert Thomas - 87060 LIMOGES Cedex	05 55 45 73 45 06 75 76 41 38	valerie.magliulo@unilim.fr
LYON	Gilles JOANNARD	UCB Lyon1 Maison d'hôtes - 7, rue André Marie AMPERE - Site de la DOUA - 69100 Villeurbanne	06 66 51 00 14	gilles.joannard@univ-lyon1.fr
MARTINIQUE	Gladys GUILLOU	Université des Antilles - Campus de Schoelcher 97233 Schoelcher Cedex	05 96 72 73 30 06 96 83 99 36	gladys.guilou@univ-antilles.fr
MAYOTTE	Chamsidine Madi MNEMOI	LPO SEP CHIRONGUI - BP 12 97620 CHIRONGUI	06 39 29 29 97	chamsidine.madi-mnemoi@snptes.org
MONTPELLIER	Thierry VINDOLET	Université de Montpellier, cc 046, place Eugene Bataillon, 34095 Montpellier cedex 05	04 67 14 34 91	thierry.vindolet@umontpellier.fr
NANCY-METZ	Emmanuel MAUJEAN	BU LSHS - CAMPUS LSH - 54 000 NANCY	03 72 74 09 08	emmanuel.maujean@univ-lorraine.fr
NANTES	Cyrille BROCHARD	Université de Nantes, Faculté des Sciences et Techniques - 2 rue de la Houssinière, BP 92208 - 44322 NANTES cedex 03	02 51 12 52 08	cyrille.brochard@univ-nantes.fr
NICE	Thierry ROSSO	Université de Nice-Sophia Antipolis Parc Valrose - 28, Av. Valrose - 06103 NICE Cedex 02	04 92 07 66 17 06 25 41 63 74	rosso@unice.fr
NORMANDIE	Zolira ROMANSKI	Université de Rouen, 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan	06 50 88 83 40	zolira.romanski@univ-rouen.fr
NOUVELLE-CALÉDONIE	Ponove KELETAONA	Section SNPTES - BP X4 - 98852 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALÉDONIE	00687 973 682	ponove.keletaona@yahoo.fr
ORLÉANS-TOURS	Omer BENDEFFOU-TISSOURASSI	Rectorat d'Orléans-Tours	02 38 79 38 01	Omer.Bendeffou@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Thierry DJIKINE	INALCO - 65 rue des Grand Moulins 75214 PARIS Cedex 13	01 81 70 10 93	thierry.djikine@wanadoo.fr
POITIERS	Sébastien AUBINEAU	SHA - Com. et insertion - 8, Rue René Descartes Bât E15 - 86073 POITIERS CEDEX 9	05 16 01 23 41	sebastien.aubineau@univ-poitiers.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Adil ABOUNAIANE	Vice rectorat de la Polynésie française, immeuble papineau rue Tepano Jaussen, 98713 Papeete	87 36 04 23	adil.snptespf@gmail.com
REIMS	Marielle GRIES	Lycée la Fontaine du Vé - Sézanne	06 73 91 42 52	marielle.gries@ac-reims.fr
RENNES	Christophe BERDER	CRI, ENIB - Technopôle Brest-Iroise - CS 73862 29238 Brest Cedex 3	02 98 05 66 23	berder@enib.fr
RÉUNION	Patrick RIVIERE	15 avenue René Cassin - 97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9	06 92 75 35 20	patrick.riviere@univ-reunion.fr
STRASBOURG	Alain VIERLING	Université de Strasbourg - Direction du Numérique 14 rue René Descartes - 67084 Strasbourg cedex	06 95 00 55 54	alain.vierling@snptes.org
TOULOUSE	Patrick PIERA	IEP de Toulouse, 2 ter rue des puits creusés CS 88 526 - 31685 Toulouse cedex 6	06 81 94 49 19	patrick.piera@snptes.org
VERSAILLES	Jean-Michel BOCHEREL	Université Paris-Saclay - Bâtiment 450 Est 91405 Orsay Cedex	06 95 86 64 82	snptes-ac-versailles.syndicat@universite-paris-saclay.fr



Retrouvez sur notre site Internet, la liste actualisée des correspondants SNPTES de nos sections académiques et locales : <http://sections-academiques.snptes.fr>

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Éducation, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire **l'Autonome de Solidarité Laïque**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.



assureur militant

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite «L'Autonome de Solidarité Laïque» 7 rue Portalis - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.